



## Discrimination a l'embauche pour perte de chance

Par **misterN**, le **14/11/2014** à **12:20**

Bonjour,

depuis mars 2014 je travaille occasionnellement en CDD pour des remplacements de congés ou de maladies dans l'entreprise ou travaille déjà ma femme.

Mon dernier CDD était de 15 jours et c'est terminé le 31 Octobre.

Ce jour, le 13 Novembre, j'apprends par ma femme qu'une annonce dans l'entreprise en interne est parue concernant la création d'un CDI à compter de Janvier 2015 concernant le même poste que j'occupais.

La DRH étant absente ce jour, j'appelle la secrétaire de direction.

Celle-ci me répond qu'une annonce est parue pendant 3 semaines à Pôle Emploi, que désormais celle-ci était retirée (donc parue pendant que j'occupais mon CDD) et que le recrutement était déjà fait.

Quand je lui parle de l'annonce en interne elle me répond sèchement que cela ne me concerne pas, qu'elle a été mise ce jour et que c'était pour les personnes déjà en CDI (sur cette annonce il y avait également d'autres postes d'autres qualifications).

Alors que je lui fais part de mon incompréhension de ne pas avoir été prévenu du recrutement elle hausse le ton en me disant que je n'ai qu'à m'en prendre qu'à moi-même, que "quand on cherche du travail on va sur Pôle Emploi".

Ma déception est-elle qu'au sein de cette entreprise à maintes reprises je me suis vu complimenté sur la qualité de mon travail et sur ma personnalité.

Il semblerait qu'une seule personne est contre moi (le chef du service), ce qui me semble t'il m'a fait perdre l'opportunité de postuler.

En me renseignant sur le net; j'ai découvert un article du code du travail le L1242 17

"L'employeur porte à la connaissance des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée la liste des postes à pourvoir dans l'entreprise par des contrats de travail à durée indéterminée lorsqu'un tel dispositif d'information existe déjà pour les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée."

Pensez vous que cet article correspond a ma situation?

En sachant que mon CDD s'est terminé le 31.10, que l'annonce en interne a été affiché le 13.11, mais qu'une annonce sur pole emploi etait présente pendant 3 semaines et retirée récemment??

Quels sont mes recours??

En vous remerciant de vos réponses.

**Par moisse, le 14/11/2014 à 17:50**

Bonsoir,

Aucun.

Le code du travail dispose que vous devez être avisé de la même façon que le personnel.

En général par le biais d'un panneau d'affichage ou d'une messagerie interne, journal...

Il est de l'intérêt de l'entreprise de procéder ainsi pour de multiples raisons:

\* favoriser les passerelles internes

\* éviter des candidatures de salariés déjà présents dans l'entreprise avec leurs motivations de départ.

Cette annonce est postérieure à l'échéance de votre contrat, vous ne pouvez donc pas vous appuyer sur un défaut d'information.

Un salarié sous CDD ne dispose d'aucun droit de préemption ou de préférence sur un emploi libéré ou créé dans l'entreprise.